

Notes annexes au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources a été institué par la loi du 7 août 1991, et ses modalités d'élaboration ont été fixées par un arrêté du 30 juillet 1993. Depuis une ordonnance de 2005, il fait partie intégrante des comptes annuels. Il a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés.

Le modèle de tableau est désormais normalisé par la réglementation comptable, et ce depuis les comptes 2009 : il prévoit de retracer, d'une part la totalité des emplois et ressources de l'association, et d'autre part les seuls emplois et ressources relatifs aux dons et legs (règlement CRC n°2008-12 du 17 mai 2008, homologué par arrêté ministériel du 11 décembre 2008).

Ce modèle, établi à partir du compte de résultat, distingue :

- les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et aux fonds dédiés.
- les ressources par nature : celles issues de la générosité du public, les subventions privées, les subventions et concours publics, les autres produits. S'y ajoutent les reprises de provisions et de fonds dédiés.
- le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat
- les emplois financés par la générosité du public comprennent également la fraction des investissements significatifs financés par dons ou legs.

1. Présentation du CER

Les colonnes « Emplois de 2019 » et « Ressources collectées sur 2019 » représentent la synthèse des charges et produits de notre compte de résultat, thématisée pour donner l'information globale de l'utilisation de l'ensemble des ressources et des emplois.

Les colonnes « Suivi des ressources collectées et utilisées sur 2019 » et « Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public ... » ont pour objectif de définir et d'affecter les dons reçus du public et d'en donner l'utilisation par type d'emplois.

Grace à ce tableau, les donateurs peuvent voir, par rapport à notre compte de résultat, l'utilisation qui a été faite de leurs dons.

Les ressources

La première colonne indique donc l'ensemble des produits du compte de résultat, à la fois les ressources collectées auprès du public, ainsi que les subventions et ressources propres de l'association.

En 2019, sur l'ensemble de nos ressources, 1.213.524 euros (plus de 57% de nos recettes totales) ont été collectées auprès du public. Ces ressources se répartissent principalement entre les dons et legs reçus (43%) et les cotisations des membres (56%).

Le reste de nos ressources se répartit entre subventions publiques, privées et ressources propres.

Les emplois

Les emplois représentent les charges que nous avons recensées pour chacune de nos missions, frais de recherches et fonctionnement.

Nous avons pu répartir ces emplois grâce au suivi analytique de nos différentes activités et affecté en premier lieu, la masse salariale qui représente environ 41 % du total des dépenses de l'exercice. Nous avons ensuite réparti les autres charges en fonction des besoins constatés de chacune de nos activités.

2. Activités réalisées par la LDH

Les actions de la LDH se limitent au territoire national et peuvent être classées par grandes thématiques budgétaires : Activités juridiques / Actions en faveur de la démocratie et des libertés / Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme / Animation nationale du réseau associatif LDH / Publications.

A ces activités s'ajoutent la recherche de financements et les frais de fonctionnement.

3. Les missions sociales

Activités juridiques

La défense des droits pour toutes et tous est au coeur du projet de la LDH. L'action de la LDH consiste pour cette mission à informer chacune et chacun de ses droits, à accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches, à interpeller les pouvoirs publics, et à entamer des procédures judiciaires lorsque cela est nécessaire. Un service juridique national, des permanences décentralisées professionnelles et bénévoles sur tout le territoire. Au total en 2019, ce sont plus de 25 000 personnes qui ont fait appel à la LDH.

Actions en faveur de la démocratie et des libertés :

Liberté, égalité, fraternité, la LDH est attachée à faire vivre en actes les valeurs de la République, et celle qui les relie : la solidarité. L'association intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont entravées. Interventions auprès de prisonniers, actions pour préserver le droit de manifester, lutte contre les violences policières, initiatives pour préserver l'indépendance de la justice et la présomption d'innocence, observation et dénonciation d'une société sécuritaire et de surveillance, défense de la liberté de création, défense de la laïcité, sur cette mission sociale, comme sur les autres, la dimension généraliste de la LDH rend ses combats uniques en France. Son action (plus de 300 interventions en 2019) vise à favoriser l'implication citoyenne et une démocratie vivante et permanente.

Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme :

Communiqués, conférences, appels à manifester, formation citoyenne, cafés et cinés débats, interventions en milieu scolaire, réalisation d'outils pédagogiques (exposition, vidéos, plaquettes, affiches...), actions en justice, la LDH mène un combat quotidien contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Plus de 300 actions sont menées chaque année pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, les violences faites aux femmes, l'homophobie, la haine contre les roms et les gens du voyage... Elle mène par ailleurs un programme d'actions avec des associations de quartiers populaires, où bien souvent les inégalités sociales se cumulent.

Animation nationale du réseau associatif LDH

La LDH est une association citoyenne. Pour bâtir ses orientations, décider de ses actions et créer les conditions de leur mise en oeuvre, des temps de rencontres institutionnels sont nécessaires. L'association s'efforce d'avoir une vie démocratique intense et accessible au plus grand nombre.

Publications :

Au-delà des réseaux sociaux et de divers outils de communication réalisés chaque année, la LDH dispose de deux publications : un trimestriel avec la revue Hommes et Libertés qui livrent des clefs de compréhension du monde, de la société et des enjeux liés aux droits fondamentaux, ainsi qu'aux libertés fondamentales ; un mensuel LDH infos, qui permet de partager avec tous les membres de l'association la vie institutionnelle.

4. Affectation des ressources

Les ressources que nous collectons auprès du public se limitent aux dons, legs et cotisations d'adhésion. Ces ressources ne sont pas « affectées ». Elles nous sont données pour l'ensemble des actions menées par la LDH.

Pour en définir la répartition par activité, nous avons procédé en deux temps. Dans un premier temps nous avons estimé pour chaque action, les financements obtenus auprès de subventionneurs publics ou privés pour les mener à bien. Cette part étant toujours partielle, dans un second temps, nous avons estimé la part complémentaire apportée par les ressources collectées auprès du public utilisée par en compléter le financement.

5. Ventilation du bénévolat

Les comptes de l'ensemble des sections participent pour un plus d'un tiers au budget global de l'association. Dans la volonté de réaliser, avec le plus de cohérence possible, une analyse des emplois

ressources réalisées par les sections dans le cadre de leurs activités annuelles, il a été créé une clef de répartition basée sur les bilans des actions de bénévolat reçus des sections.

La méthode employée : l'association a obtenu le retour de 92 bilans de bénévolat sur les 282 sections actives recensées à fin 2019. Ces sections représentent 48% du total des adhérents et les sections parmi les plus importantes (39% des sections entre 30 et 50 adhérents, 61% des sections de plus de 50 adhérents et 89% des sections de plus de 100 adhérents). Ces 92 sections ont réalisé 134.137 heures de bénévolat, ce qui nous donne une moyenne de 1.458 heures par section. Nous avons donc pris un échantillon représentatif de 7 sections ayant réalisé entre 1.350 et 1.600 heures de bénévolat. En analysant leurs actions et les heures consacrées, nous en avons calculé un pourcentage pour chaque mission sociale, fonctionnement et recherche de financement.